

ARRÊTÉ

Direction : Aménagement du territoire et cadre de vie

Références : A.H.

N° 600 -2025

Objet : REGLEMENTATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT AUX ABORDS DU CIMETIERE DE COUËRON CENTRE – DU LUNDI 27 OCTOBRE 2025 A 8H00 AU DIMANCHE 2 NOVEMBRE 2025 A 18H00.

Le Maire de la Ville de Couëron,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant que dans l'intérêt général, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement aux abords du Cimetière Couëron-Centre, à l'occasion des Fêtes de la Toussaint ;

arrête

Article 1 : La circulation et le stationnement, dans la rue des Epinettes, sont interdits sauf aux riverains du lundi 27 octobre 2025 à 8h00 au dimanche 2 novembre 2025 à 18h00.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les services municipaux.

Article 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément aux règlements en vigueur. Le stationnement de tout véhicule, hors cadre de cette intervention, au droit des aires désignées est considéré gênant et constitue une infraction au sens de l'article R 417-10 paragraphe II 10° du Code de la route.

Article 4 : Madame la Directrice générale des services, Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Couëron et les agents de la police municipale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché et publié conformément aux articles L 2131-1 et L 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.



À Couëron, le **17 OCT. 2025**

Carole Grelaud
Maire



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mis en ligne sur le site Internet de la Ville du 20/10/2025 au 20/12/2025